

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° ING/OIT 2011-5372 du 1^{er} décembre 2011 portant délégation de signature du responsable de l'unité « ouvrages et infrastructures du transport » (OIT) du département de l'ingénierie à l'adjoint du responsable de l'unité OIT et responsable de l'entité « infrastructures du transport »

NOR : TRAT1202868S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de l'unité « ouvrages et infrastructures du transport »,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs NG n° 2010-47 consentie le 9 juillet 2010 au directeur de département de l'ingénierie par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs ND n° ING 2011-09 consentie le 5 mai 2011 par le directeur de département de l'ingénierie au responsable de l'unité « ouvrages et infrastructures du transport »,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Jean-Luc GOSSELIN, adjoint du responsable de l'unité et responsable de l'entité « infrastructures du transport », à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs n° ING 2011-09.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GOSSELIN, adjoint du responsable de l'unité OIT et responsable de l'entité « infrastructures du transport », de donner délégation à M. Joseph MORCOS, responsable de l'entité « pôles multimodaux et ateliers », à l'effet de signer, en son nom, tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note d'unité n° 2010-5569 » en date du 9 juillet 2010.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 1^{er} décembre 2011.

*Le responsable de l'unité
« ouvrages et infrastructures du transport »,
D. MION*